

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du lundi 13 novembre 2017 :

- 1- le règlement no. 41 modifiant le règlement de zonage no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville laquelle modification porte sur les distances minimales des vérandas, solariums et gazébos;
- 2- le règlement no. 42 modifiant le règlement de gestion no. 483 de l'ancienne Ville de Daveluyville laquelle modification porte sur les définitions des vérandas, solariums et gazébos.

Ces règlements peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville de Daveluyville, situé au 362 rue Principale à Daveluyville, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Daveluyville, ce 23 novembre 2017.

Pauline Vrain Greffière